

Compteur Linky : Corinne Lepage demande la suspension de l'installation

[La Rédaction](#), Mis à jour le 10/04/18 09:46



La contestation autour du compteur Linky continue. Corinne Lepage, ancienne ministre, met en demeure l'Etat afin de suspendre l'installation du compteur intelligent au nom du principe de précaution.

Le [compteur Linky](#) inquiète et les actions contre son installation continuent. Après une mise en demeure d'Enedis par la CNIL concernant la collecte des données, c'est la sécurité sanitaire des compteurs qui est à présent mise en cause. L'ancienne ministre de l'environnement Corinne Lepage a saisi l'Etat et demande à ce que le déploiement de Linky soit suspendu de manière à réaliser des tests scientifiques sur l'effet des ondes électromagnétiques émises par les compteurs. En effet, certains usagers se plaignent de troubles depuis le remplacement de leur compteur par la version communicante qui transmet les données via le réseau électrique CPL (courant porteur en ligne) toutes les demi-heures. Corinne Lepage, qui s'est adressée à la ministre de la Santé Agnès Buzyn et à son homologue à l'Ecologie Nicolas Hulot, prévient qu'un recours collectif sera lancé si l'Etat ne réagit pas.

Rappelons que le compteur Linky est également dans le viseur de l'UFC Que Choisir qui reproche au compteur son inutilité pour le consommateur et le coût de 15 euros par an pendant 10 ans qui sera également à la charge de l'utilisateur. L'association de consommateur a ainsi lancé [une pétition](#) qui regroupe aujourd'hui plus de 188 000 signataires.

Danger de Linky : que sait-on ?

Selon des associations comme les Robins des Toits, le réseau électrique CPL (courant porteur en ligne) ferait rayonner le compteur dans toutes les pièces lors d'envoi de données et de nombreuses associations anti-ondes craignent des conséquences sur le long terme ; notamment pour les 1,5 à 2% de Français souffrant d'[électrosensibilité](#). De son côté, ERDF se veut rassurant quant aux risques sanitaires et a même investi dans du matériel onéreux pour multiplier les tests et démentir les risques rapportés. Outre les risques liés aux ondes, certaines associations s'inquiètent du risque d'incendie après quelques départs de feu liés au fameux compteur. ERDF affirme qu'il s'agit alors de problème qui ne sont pas directement liés au compteur et rappelle que chaque années de nombreux départs de feu mettent en cause des problèmes électriques.

Qu'est-ce qu'un compteur Linky ?

Linky est le nouveau compteur communicant qui équipera tous les foyers français d'ici 2021. Plus de 7 millions de compteurs ont déjà été installé dans l'hexagone. Le compteur

communicant Linky permet de transmettre, ponctuellement et automatiquement, les informations de consommation électrique au distributeur, qui, lui, va les transmettre au fournisseur d'énergie. La facture est ensuite établie sur les consommations réelles sans nécessiter le passage d'un employé Enedis. Avec Linky, le distributeur pourra intervenir à distance, sans que la présence du client soit nécessaire, pour un changement de puissance ou de fournisseur par exemple. Le compteur intelligent permet aux Français de suivre leur consommation sur Internet ou via un boîtier payant (appelé "afficheur déporté") qui pour le moment ne convertit pas la consommation de kWh en euros.

Linky est-il obligatoire ?

Suite aux polémiques, de nombreux utilisateurs s'inquiètent de l'arrivée de Linky dans leur logement, mais sachez que l'installation du compteur Linky est obligatoire. En effet, dans le contrat établi avec le fournisseur, ce dernier se réserve le droit de remplacer les compteurs pour la bonne gestion du réseau. Le projet de remplacement est d'ailleurs encadré par la loi, par des directives européennes qui demandent à Enedis de remplacer tous les compteurs d'ici à 2021. Il n'est donc pas possible de refuser même si, pour le moment, Enedis ne force pas les utilisateurs au vu du faible nombre de refus.

Peut-on refuser Linky ?

Il n'est pas possible en principe de refuser le compteur Linky, et ce pour plusieurs raisons. Le compteur est un matériel qui fait partie du réseau d'électricité, qui n'appartient pas aux clients. Il est seulement mis à leur disposition pour assurer le comptage d'électricité dans leur foyer. L'accès à ce compteur et la possibilité de le remplacer (en cas de panne ou dans le cadre de cette opération de remplacement généralisé), est prévu contractuellement dans les conditions générales de vente de votre contrat d'électricité. Chaque année, 1 million de compteurs sont changés.

Que se passe-t-il si malgré tout on refuse le compteur Linky ? Même si des coupures ne sont pas à craindre, le client dénonce les conditions générales de son contrat et son fournisseur pourrait donc lui en faire part. Les compteurs qui ne peuvent pas être changés dans ce cadre-là devront être remplacés à un moment donné. De plus, les anciens compteurs devront toujours être relevés manuellement par un employé en cas de refus de Linky et ce service sera payant.

Les équipes d'Enedis s'installent pendant 6 mois dans une zone pour changer les compteurs. Pendant cette période, le client peut se poser des questions avant d'accepter. Au-delà de ces 6 mois, le client ne rentre plus dans le cadre du projet de remplacement, il pourra donc être facturé pour la pose du compteur communicant.

EN VIDEO. A Mérignac, des compteurs électriques Linky installés malgré le refus de propriétaires

Prix du compteur Linky

L'installation de Linky est gratuite puisque les frais de remplacement et d'installation sont à la charge du gestionnaire de réseau. Enedis avance que le coût de cette installation ne sera pas répercuté sur les factures car elle permet avant tout de réaliser de nombreuses économies sur le long terme. Par ailleurs, si la pose du nouveau compteur est aujourd'hui gratuite, la Cour des comptes s'inquiète de voir le prix du compteur, soit 130 euros, répercuté sur le consommateur dès 2021 via l'augmentation du TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité). En effet, pour faciliter l'installation des nouveaux compteurs, l'augmentation des tarifs a été neutralisée jusqu'à la fin du déploiement. Il s'agirait donc

d'une opération neutre pour le consommateur seulement si celui-ci parvient à réduire sa facture énergétique grâce au nouveau compteur. La Cour des comptes met donc en avant que "les conditions de rémunération d'Enedis sont généreuses et devraient être revues".

Linky peut-il être piraté ?

ERDF travaille en collaboration avec la CNIL et assure que les données collectées par Linky sont cryptées et ne peuvent être utilisées sans l'accord du consommateur. Veillez donc à ne pas cocher la case autorisant Enedis à utiliser vos données à des fins commerciales. Les associations de consommateurs sont quant à elles inquiètes que le réseau puisse être piraté pour utiliser les données personnelles des utilisateurs notamment pour savoir si un logement est inoccupé.

Compteur Linky : mode d'emploi

Avec Linky, on peut oublier les relevés de compteur avec un technicien tous les six mois. Désormais, toutes les données de consommation transitent vers le distributeur d'électricité grâce au courant porteur en ligne (CPL). Ce procédé permet une fiabilisation des données de consommation et permettra à chacun d'adapter ses factures selon son mode de consommation. Les heures creuses ne sont donc plus imposées par zone mais définies entre le fournisseur d'énergie et le consommateur. La technologie CPL, elle, fait déjà partie du quotidien avec par exemple la commande des chauffe-eaux à distance pour fonctionner pendant les heures creuses.

Déploiement de Linky : quand arrive-t-il chez vous ?

Un courrier est envoyé par ERDF au moins 30 jours avant la date de pose du compteur. Tous les foyers seront équipés d'ici 2021. Cette intervention gratuite dure en moyenne 30 minutes (en votre présence ou non selon l'accessibilité du compteur existant) et nécessite une coupure d'électricité. Linky bientôt chez vous ? On peut d'ores et déjà connaître la date d'installation dans sa ville en entrant son code postal [sur le site ERDF](#).

Comment relever un compteur Linky ?

En principe, il n'est pas nécessaire de faire le relevé de votre compteur Linky car celui-ci transmet automatiquement les informations au distributeur d'énergie. Néanmoins, il est nécessaire d'effectuer un premier relevé manuellement lors du passage d'un employé et vous pourrez par ailleurs avoir besoin de relever votre consommation pour vérifier votre facture ou contrôler votre consommation. L'opération est très simple : il suffit d'appuyer sur le bouton "+" pour afficher les informations nécessaires. La consommation apparaît normalement dès la première pression mais vous pouvez également appuyer plusieurs fois en fonction des informations affichées par votre compteur.